

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 1 juillet 2016

**12<sup>ème</sup> Commission**  
N° CP-2016-7-12-3

**Service instructeur**

DAJD - Service de la Commande Publique

**Service consulté**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
L'UGAP ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat entre l'UGAP et le Département du Haut-Rhin.

Dans le cadre de sa politique d'achats, le Département du Haut-Rhin cherche systématiquement à concilier la satisfaction de ses besoins avec l'optimisation des coûts et des procédures. A ce titre, le Département est amené chaque année à recourir pour différents achats aux services de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP), comme un outil de sa stratégie en matière de commande publique. Ces achats concernent principalement du matériel informatique, des véhicules avec aménagements spécifiques ainsi que du mobilier standard pour les collègues.

Les achats du Département du Haut-Rhin, réalisés auprès de l'UGAP, sont motivés soit :

- par l'urgence, l'UGAP offrant des prestations déjà mises en concurrence, les délais sont donc réduits et la charge de travail, liée à la rédaction des cahiers des charges et au suivi des procédures de publicité et de mise en concurrence, est limitée pour les services acheteurs,
- par des tarifs avantageux pour certaines prestations s'agissant des volumes en jeu.

Le 23 octobre 2015, l'Eurométropole de Strasbourg a signé avec l'UGAP une convention cadre de partenariat pour ses propres achats. Cette convention-cadre prévoit l'association d'autres entités. Les engagements de chaque entité en termes d'achats sont cumulés et permettent à tous les adhérents à la convention-cadre de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses.

Au vu de ce qui précède, le Département du Haut-Rhin souhaite signer une convention avec l'UGAP en se référant à la convention-cadre précitée, à laquelle d'autres structures publiques alsaciennes ont déjà adhéré (Département du Bas-Rhin, SDEA, SDIS 68, SDIS 67, Ville de Colmar, Ville de Mulhouse en cours de signature, etc...).

Les engagements du Département du Haut-Rhin sur la période restant à courir jusqu'au terme de la convention, soit le 22 octobre 2019, ont été analysés sur la base de montant minimum, étant entendu que les montants minimaux doivent être atteints pour toute la période de la convention et que l'engagement doit se faire sur les 5 univers d'achats proposés par l'UGAP. Ces achats se décomposent comme suit :

Univers d'achats proposés par l'UGAP	Montant sur la durée totale de la convention
Véhicules	159 200 € HT
Mobilier	1 000 € HT
Services	1 000 € HT
Informatiques et autres	1 000 000 € HT
Médical	1 000 € HT

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics définissant les modalités de satisfaction des besoins en matière d'achats pour le Département du Haut-Rhin, jointe en annexe au présent rapport,
- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN